

SEANCE DU 19/05/2026
DELIBERATION N°2026-011

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués en exercice : 31
Présents : 28
Votants : 30
Quorum : 16

Date de la convocation : 06/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 18 heures,
le Comité Syndical dûment convoqué, s'est
réuni dans les locaux de Collectea sous la
Présidence de Mme LE BUGLE Sylvie

ETAIENT PRESENTS :

BAREY Didier, BLAISE Philippe, BLET André, BOULARD Françoise, CAPPELLEN Guy, COURCHANT Albert, DE BELLAIGUE Antoine, DENAGE Hélène, DESMARES Alexis, FURDYNA Hubert, ISABELLE Philippe, JAMIN Loïc, LANDELLE Christine, LAPERSONNE Frédéric, LE BUGLE Sylvie, LEGOUPIL Jonathan, LELAIDIER Jérôme, LEMIERE Claude, LENEVEU Nathalie, MARIE Jérôme, MARIE Aurélien, MEZERETTE Denis, OBLIN Jean, PAVLOVIC Nicolas, PESQUEREL Johann, POTTIER David, SURET Nelly, VILLERMET Nathalie

POUVOIRS :

JOLIBOIS Marie-Emmanuelle donne pouvoir à MARIE Aurélien

MARTRAGNY Sylvain donne pouvoir à LAPERSONNE Frédéric

ABSENTS - EXCUSES :

PAYSANT Alain

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer.

Conformément aux dispositions applicables, M. DE BELLAIGUE Antoine est désigné secrétaire de séance.

Messieurs PAVLOVIC Nicolas et MARIE Aurélien sont désignés assesseurs

**SEANCE DU 19/05/2026
DELIBERATION N°2026-011**

OBJET : Election du 2ème Vice-Président

Exposé des motifs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5711-1 et L5211-10 ;

Vu les statuts du syndicat ;

Vu la délibération n°2026-009 du 19/05/2026 fixant le nombre de vice-présidents à 2 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'élection du 2ème Vice-Président ;

Candidatures déclarées :

- M. PESQUEREL Yohann

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du scrutin

- Premier tour

Nombre de votants : 30

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Résultats :

- M. PESQUEREL Yohann : 25 voix

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

ARTICLE 1 :

PROCLAME élu en tant que 2^{ème} Vice-Président du Syndicat : M. PESQUEREL Yohann

ARTICLE 2 :

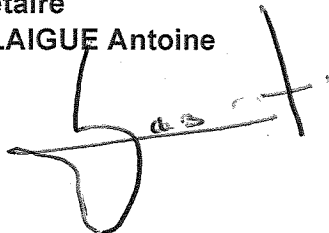
Le mandat du 2^{ème} Vice-Président prend effet à compter de la présente délibération

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire

DE BELLAIGUE Antoine



La Présidente

Sylvie LE BUGLE

